

LE DÉPARTEMENT

Pôle social

DIRECTION ENFANCE JEUNESSE FAMILLE

Place François Mitterrand  
Carré Curial - BP 1804  
73018 CHAMBERY CEDEX

**Arrêté n°2024-ETS EJF-27**  
**fixant la tarification et la dotation globale du coût horaire d'intervention d'une technicienne**  
**de l'intervention sociale et familiale (TISF) et**  
**d'une auxiliaire de vie sociale (AVS) pour l'année 2024**

**Fédération ADMR de la Savoie**  
Chemin de la Plaine - BP 39  
73491 La Ravoire Cedex  
*N° Finess : 730785102*

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

- Vu** Le code de l'action sociale et des familles notamment les articles L.314-11 et R.314-43-1 ;
- Vu** Le code de la santé publique ;
- Vu** L'arrêté portant transfert d'autorisation des activités gérées par l'association « Aide Familiale Populaire » à la Fédération ADMR de la Savoie du 8 janvier 2014 ;
- Vu** L'arrêté portant transfert d'autorisation des activités gérées par l'association « Arche en Ciel – Service aux familles » à la Fédération ADMR de la Savoie en date du 28 novembre 2014 délivré par Monsieur le Président du Conseil départemental de la Savoie ;
- Vu** L'arrêté d'autorisation du 5 mai 2023, renouvelant pour une durée de 15 ans, l'autorisation délivrée le 2 mai 2007 par Monsieur le Président du Conseil départemental ;
- Vu** Le vote de l'assemblée départementale du 15 décembre 2023, fixant le taux d'évolution des dépenses des établissements et services médico-sociaux pour l'année 2024 ;
- Vu** Le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyen (CPOM) 2018-2020 conclu le 20 septembre 2018 entre le Département de la Savoie et la Fédération ADMR de la Savoie ;
- Vu** Le dialogue de gestion en date du 29 mars 2024 ;
- SUR** Proposition de monsieur le Directeur général des services départementaux et de madame la Directrice générale adjointe du Pôle social.

**ARRÊTE**

Accusé de réception en préfecture  
073-227300019-20241202-2024-ETS-EJF027-AI  
Date de télétransmission : 02/12/2024  
Date de réception préfecture : 02/12/2024

**Article 1** A compter du 1er janvier 2024, le tarif horaire pour le personnel de travail familial de la Fédération ADMR de la Savoie, est fixé à :

- 36,00 € pour l'intervention d'une auxiliaire de vie sociale (AVS) et
- 52,00 € pour l'intervention d'une technicienne de l'intervention sociale et familiale (TISF) ;

**Article 2** Une dotation globale de financement d'un montant de 1 263 200,00 € est allouée au titre de l'aide sociale à l'enfance par le Département de la Savoie à la Fédération ADMR de la Savoie pour l'année 2024, et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté de tarification.

**Article 3** Au titre du budget 2024, la dotation globale de financement est déterminée comme indiquée ci-dessous :

2024	TISF	AVS
Nombre d'heures prévues dans l'année	20 000 hrs	6 200 hrs
Tarif horaire	52,00 €	36,00 €
Dotation globale à verser par le CD 73	1 040 000,00 €	223 200,00 €

Soit une dotation globale d'un montant de 1 263 200,00 €.

**Article 4** Le versement de la dotation globale 2024 s'effectuera par 1/12<sup>ème</sup>, déduction faite des acomptes déjà versés, comme suit :

Dotation totale 2024	Fraction forfaitaire au 1/12 <sup>e</sup> 2024*	Mensualités versées de janvier à novembre	Mensualité versée en décembre
1 263 200,00 €	105 266,66 €	1 135 619,76 €	127 580,24 €

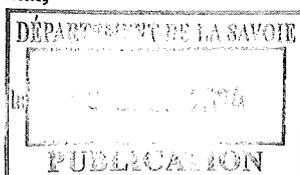
Le versement de la dotation globale 2024 s'effectuera par douzième à terme échu, après le 20 de chaque mois, à compter de janvier 2025 jusqu'à parution du nouvel arrêté.

**Article 5** Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Lyon dans le délai franc d'un mois à compter de sa publication ou à l'égard des personnes et services auxquels il est notifié, à compter de sa notification.

**Article 6** Monsieur le Directeur général des Services départementaux, madame la Directrice générale adjointe du Pôle social, monsieur le Président Fédéral du service d'aide à domicile de « ADMR – Activité EJF » sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de cet arrêté qui sera publié sur le site Internet du Département de la Savoie.

5 DEC 2024  
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
Pour le Président du Conseil Départemental,  
Par déléguation,

Isabelle ROBERT  
Secrétaire générale



Chambéry, le 02 DEC. 2024  
Le Président,

Par déléguation  
Le Directeur général Adjoint  
Ressources et Moyens

Christophe SALVAT

Accusé de réception en préfecture  
073-227300019-20241202-2024-ETS-EJF027-AI  
Date de télétransmission : 02/12/2024  
Date de réception préfecture : 02/12/2024